



L'etat des lieux tient-il compte de l'enlaidissement ?

Par **edchched**, le **24/06/2012 à 14:46**

Bonjour,rmes locataires ont repeind une chambre d'enfants en rougernj'estime qu'il y a enlaidissement, tous les goûts sont dans la nature mais ...rnpuis-je déduire 20€ pour ce problèmernmerci

Par **cocotte1003**, le **24/06/2012 à 15:04**

bonjour,pour déduire des frais de remise en état, encore faut-il que vous aillez signalé la couleur dans l'état des lieu de sortie et que vous justifiez les frais par un devis ou une facture. Effectivement les locataires sont libres deréaliser la décoration dans la limite du "raisonnable", cordialement

Par **edchched**, le **24/06/2012 à 15:11**

OK merci cocotte 1003, tu as tout a fait répondu à ma question : c'est du bon sens. Merci

Par **edchched**, le **24/06/2012 à 15:15**

dans l'état des lieux j'ai noté peinture rouge !